

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 30 octobre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés** : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

**24. Régie publicitaire magazine municipal**

Chaque deux mois, la commune de Marseillan édite le magazine municipal « Lo Cridaire »

Tiré en 5 300 exemplaires il est mis gracieusement à la disposition de chacun des administrés. Cette publication regroupe l'ensemble des informations et actualités de Marseillan.

Son financement est en parti assuré, par la vente d'espaces publicitaires, par une société privée. Ses principales missions sont la recherche d'annonceurs publicitaires pour la parution bimestrielle du magazine ainsi que la gestion des recettes publicitaires dans le cadre d'une régie publicitaire selon les conditions fixées dans la convention

Cette tarification n'a pas été modifiée depuis 2014, alors que le tirage et le nombre de pages du bimestriel ont augmenté. Aussi, il est proposé d'appliquer la grille tarifaire ci-dessous :

Prix des encarts publicitaires :

Les tarifs de publicité à appliquer aux annonceurs seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

TYPES	TARIFS 2014 en € HT	TARIFS 2019 en € HT
2° de couverture : 1/ 2 page	390.00	400.00
2° de couverture : 1/ 4 page	220.00	230.00
4° de couverture : 1/ 2 page	450.00	460.00
4° de couverture : 1/ 4 page	250.00	260.00
Intérieur double page : 1/ 4 page	160.00	170.00
Intérieur double page : 1/ 8 page	100.00	110.00
Intérieur double page : 1/ 16 page	70.00	80.00

Les prix s'entendent HT et sont soumis à la T.V.A

Vu les explications données,

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** la nouvelle tarification de la régie publicitaire du magazine municipal conformément au tableau ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE  
À L'UNANIMITE**

**Approuve** la nouvelle tarification de la régie publicitaire du magazine municipal conformément au tableau ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**



Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le 14/11/2018

ID : 034-213401508-20181030-DEL18\_10\_30\_24-DE